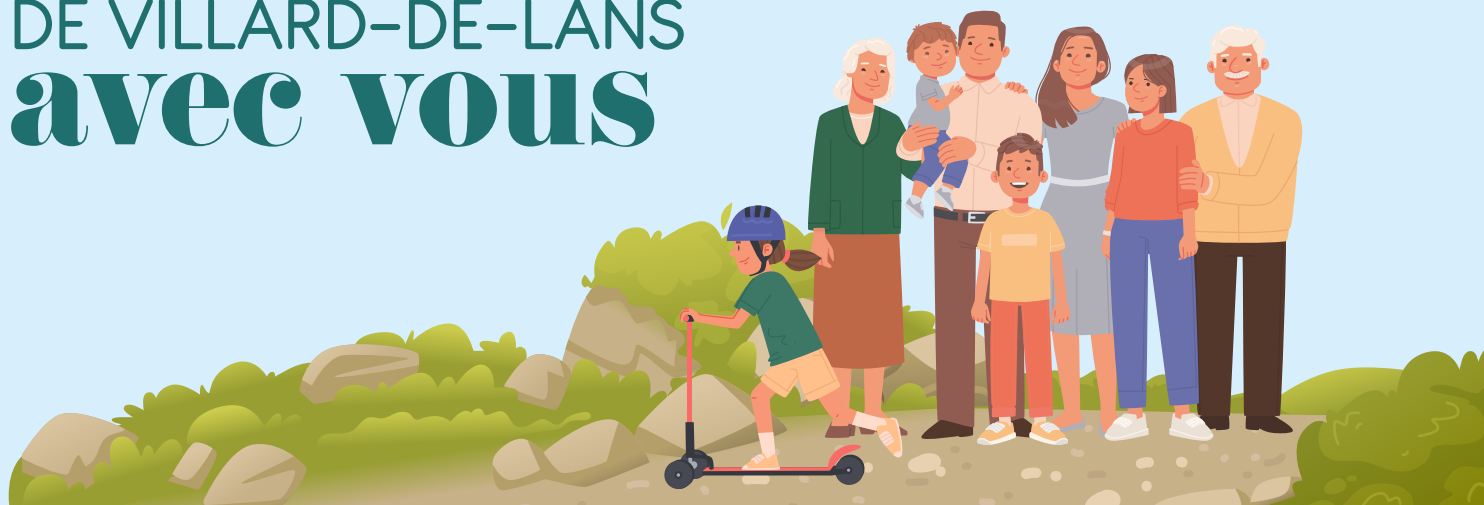


LE CCAS DE VILLARD-DE-LANS avec vous



ACCUEIL DE JOUR DEUX PILIERS SUR LE TERRITOIRE

À Villard-de-Lans, deux structures proposent un accueil de jour : La Revola pour les seniors autonomes et La Parent'Aïse pour ceux présentant des troubles cognitifs.

Complémentaires, les associations La Revola et La Parent'Aïse (accueil itinérant) s'appuient sur une équipe pluridisciplinaire pour accueillir des seniors à la journée. Dans les deux structures, ce service permet de lutter contre l'isolement des personnes âgées résidant sur le territoire ou dont les familles y sont installées. "Cela crée du lien social et c'est aussi une bouffée d'oxygène pour les aidants qui s'accordent un peu de temps", explique Cécile Braida, directrice de La Revola. "Chez nous, l'accueil est à

caractère social et destiné aux plus de 60 ans autonomes (GIR 4 à 6), encadrés par une aide médico-psychologique". Cinq places sont proposées quotidiennement aux seniors, de 10h30 à 17h, avec accueil le matin, activités type gym douce ou pâtisserie, repas, temps calme, animations (musique, mémoire, gym, yoga, contes...), goûter et retour à domicile. "Il est également possible de ne réserver que son repas ou uniquement les activités".

L'accueil de jour permet aussi de mettre un pied dans la structure lorsque l'on est autonome et de se projeter sur un accueil futur.

SOUS LE SIGNE DE LA CONVIVIALITÉ

Côté Parent'Aïse, six bénéficiaires atteints de troubles cognitifs type Alzheimer ou apparentés peuvent être accueillis de 9h à 16h, jusqu'à trois jours par semaine. Ils sont encadrés par une équipe de trois salariés (infirmière coordinatrice, aide-soignante, aide médico-psychologique). Un bus les transporte depuis leur domicile jusqu'à la structure d'accueil à Lans-en-Vercors le lundi et mercredi, à Autrans le vendredi et très prochainement à la maison Girard-Blanc à Villard-de-Lans. "Notre accueil de jour est particulièrement adapté aux personnes récemment diagnostiquées et encore autonomes", détaille Joëlle Dunand, présidente de La Parent'Aïse.

LES AIDES POUR L'ACCUEIL DE JOUR

- APA (+de 60 ans, GIR 1 à 4), voir Conseil Départemental.
- Caisses de retraite (aides ponctuelles, personnalisées selon contrats...)
- Mutuelles santé (voir contrats souscrits)
- Assurances dépendance/prévoyance (rente mensuelle, prestations selon contrat)
- Aide sociale départementale (ASH en cas de très faibles ressources). Voir CCAS.

Sur demande, une infirmière peut se rendre à domicile pour évaluer les besoins, coordonner les services et estimer les aides possibles. La Parent'Aïse est subventionnée par l'ADMR et reçoit chaque année un don de l'association Les Chiffonnières. L'accueil de jour répond à la réalité du vieillissement sur le territoire et s'inscrit sous le signe de la convivialité.

La Revola : 04 76 95 57 41

La Parent'Aïse : 07 86 73 29 19

DU SOUTIEN POUR LES AIDANTS

Silvy Paillé, coordinatrice du soutien aux aidants de la Communauté professionnelle territoriale de santé du Vercors (CPTS) vous oriente vers différents partenaires en fonction de vos besoins, de vos droits et des aides existantes (révision APA, AMDPH, allocations pour aidants, etc.) Quels que soient l'âge, la maladie ou le handicap de la personne en difficulté, la coordinatrice est un référent pour tous les aidants. Sur rdv mardi, mercredi et jeudi. Vertasantié : 85, route de Grenoble, 38250 Lans-en-Vercors ou à domicile. Tél. 06 76 84 26 66. entraidevercors@gmail.com





EDITO

Jusqu'aux élections municipales du 15 et 22 mars 2026, l'article L52-1 du Code électoral relatif à la communication en période électorale impose de veiller à ce que le contenu des magazines soit consacré aux seules actions de la commune, et ce, six mois avant l'élection. Durant cette période, aucun bilan ne peut par exemple être dressé. Afin de respecter cette réglementation en vigueur, je vous invite à simplement découvrir dans ce magazine les événements et les dossiers qui rythment la vie quotidienne de notre CCAS.

Je remercie les Villardiens et l'ensemble des acteurs qui contribuent à développer et maintenir la solidarité sur le territoire et qui permettent de nourrir les pages de notre magazine "Le CCAS avec vous".

Très bonne lecture à tous !

Vice-Présidente du CCAS, Maud Rolland

ZOOM

UN PANORAMA DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIAL DE NOTRE COMMUNE

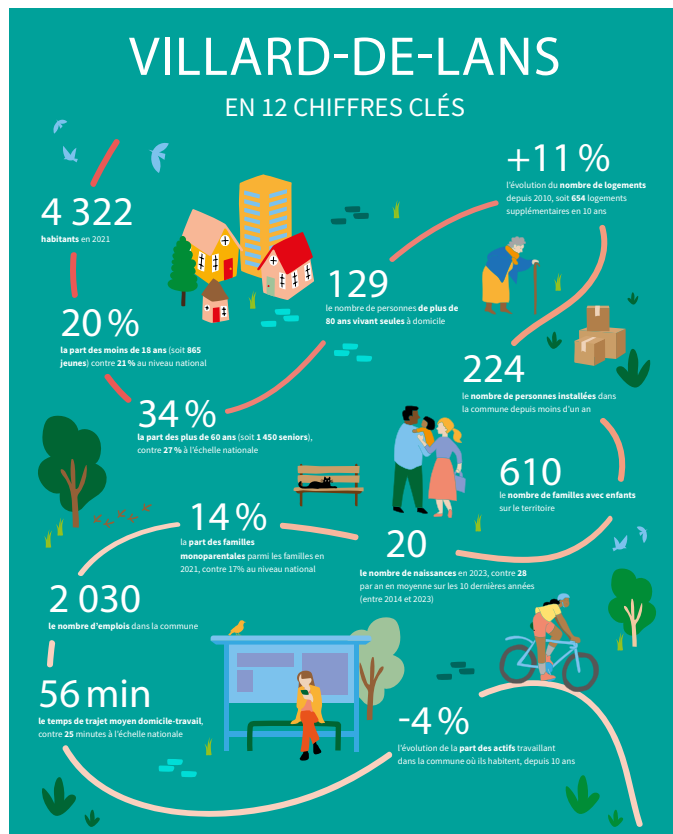
Qui sont les habitants ? Comment la population évolue-t-elle ? Qu'offre mon territoire ?

À travers 11 thématiques (logement, senior, enfance, sport, santé, etc.) et 12 chiffres clefs, le cabinet d'études Ithéa a délivré il y a quelques mois au CCAS un panorama caractérisant le territoire villardien. En un clin d'œil, cette affiche permet de mieux comprendre la vie sur notre commune. Ces chiffres clefs constituent une base précieuse pour adapter les mesures aux besoins des familles en situation de précarité.



DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

La traditionnelle distribution des colis de Noël aux Villardiennes et Villardiens inscrits se déroulera le lundi 1^{er} décembre après-midi et le mercredi 3 décembre au matin, en salle des mariages, en présence de monsieur le Maire et des responsables du CCAS. Une trentaine de colis seront également distribués aux résidents de La Revola.



Une affiche créée par Ithéa pour Villard-de-Lans (document établi en juin 2025)



EXPERTS DES POLITIQUES SOCIALES ET DONNÉES LOCALES

PLAN CANICULE

VEILLER AUX PERSONNES VULNÉRABLES

Face à l'augmentation des phénomènes météorologiques violents et à trois épisodes caniculaires, le CCAS s'appuie sur son Registre des personnes vulnérables pour protéger les plus fragiles d'entre nous.

Depuis plusieurs années, le CCAS communique sur l'utilité du Registre des personnes vulnérables (RPV), outil mis en place pour veiller aux plus fragiles d'entre nous en cas d'alerte intempéries. Cet été, trois alertes canicule, dont une en vigilance rouge, ont été déclenchées par la Préfecture. Aussitôt, une information par mail ou appel téléphonique rappelant les bons comportements à suivre était adressée aux personnes inscrites sur le RPV. Puis une équipe chargée d'as-

surer la surveillance les a contactées une fois par semaine, jusqu'à la levée des alertes.

UN LIEN SOCIAL RASSURANT

Actuellement, 56 Villardiens de plus de 65 ans, ou de plus de 60 ans et inaptes au travail ou adultes handicapés, sont inscrits librement sur ce registre. Depuis le 8 avril 2024, la loi Bien-vieillir permet au maire de disposer via le Département de la liste

des bénéficiaires des aides APA (Aides aux personnes âgées) et PCH (Prestation de compensation du handicap). Cela représente 124 Villardiens susceptibles d'être intégrés à ce registre et qui en ont été informés par courrier. Au terme de la saison estivale, un bilan permet de définir les actions prioritaires pour l'année suivante.

***Formulaire d'inscription sur le site de la mairie, rubrique Accueil/Vie quotidienne/ Social et santé/ RPV.**



RENTREE

DES AIDES POUR LES FAMILLES

Attribuées sous conditions et justificatifs pour une activité par an et par enfant, les aides au sport, à la culture, à la musique concernent les foyers villardiens ayant des enfants scolarisés de la maternelle au lycée (18 ans). Un supplément (sous conditions) est attribué pour la location de matériel sportif pour la pratique d'activités dans le cadre de l'école. L'aide à la cantine (directement déduite de la facture) et aux colonies de vacances (demande à déposer via le formulaire en ligne sur le site de la mairie) sont identiques à 2024.

AVANT LE 15 NOVEMBRE 2025

Concernant l'aide à l'énergie, elle est maintenue à 200 € une fois par an, par foyer, pour la résidence principale

GYM ÉQUILIBRE POUR GARDER LA FORME !

Initié par le CCAS, les ateliers Gym Équilibre visent à maintenir une bonne qualité de vie aux seniors grâce à des exercices adaptés. De septembre à décembre, dix nouvelles séances s'inscrivent dans la politique de prévention et de bien vieillir sur notre territoire.

Cap vers la salle Chambron ! À peine entrés dans cet espace communal dédié au judo et à la gymnastique douce, les rires fusent et la bonne humeur est palpable. Douze seniors



villardiens s'apprêtent à démarrer la deuxième session de Gym Équilibre, initiée par le CCAS et animée par Nadine Guillaume-Labesse, éducatrice sportive. Au fil de 10 ateliers, les

(instaurée à 100 € en décembre 2022). Pour une personne seule par exemple, le revenu doit être inférieur à 1 600 €. Elle est directement versée au fournisseur d'énergie et dans la limite des 10 000 € inscrits au budget du CCAS. Pour les personnes en situation de précarité, deux nouvelles aides au paiement de la redevance des ordures ménagères (172 €) et pour le règlement des factures d'eau (100 € maximum par an) sont déployées grâce aux dons de La Recyclerie. Ces sommes sont directement versées aux prestataires.

Les demandes sont à déposer avant le 15 novembre 2025. Retrouvez toutes les informations et conditions d'octroi sur www.villard-de-lans.fr, rubrique CCAS ou en mairie.

seniors vont travailler l'équilibre, le renfort musculaire, la souplesse, mais aussi la coordination des mouvements et la mémoire.

"VIEILLIR N'EST PAS UNE MALADIE !"

Énergique, bienveillante et toujours positive, Nadine débute la séance par un jeu de ballons invitant chacun à mémoriser le nom de tous les participants. Amusant et utile, ce premier exercice met rapidement tout le monde en confiance. Avec quelques petits accessoires, l'éducatrice sportive rythme les séquences. "Maintenant, il s'agit de développer les bons réflexes pour ne pas se faire mal en cas de chute", dit-elle. Répétés avec application, les gestes deviennent plus naturels et contribueront à se protéger.

Gym Équilibre permet aux seniors de rester en mouvement et de créer du lien social. "Vieillir n'est pas une maladie", assure Nadine, "c'est normal ! Nous devons juste nous adapter le mieux possible pour faire face à l'avancée dans l'âge". Adaptés aux capacités de chacun, les ateliers rencontrent un vif succès auprès des participants, qui y trouvent énergie, confiance et plaisir de bouger.

Contact CCAS ou accueil mairie.

EN BREF

HAPPYVISIO

UNE APPLICATION CONVIVIALE POUR LES SENIORS

À l'aide d'un ordinateur ou d'une tablette, les aînés peuvent participer sans se déplacer à des visioconférences ou ateliers en ligne grâce à l'application HappyVisio. Santé, bien-être, vie pratique, sports, culture... cette application propose de se connecter gratuitement et facilement depuis leur lieu de résidence pour participer à tous types de conférences et ateliers (dépendance, isolement, atelier mémoire animés par un psychologue, etc.). Soutenue par le Département de l'Isère, cette initiative est relayée par votre CCAS. Un code partenaire est remis en mairie sur demande pour un accès illimité au programme.

Contactez votre CCAS.

ANIM'SENIORS

PIQUE-NIQUE ET ANIMATION MUSICALE

22 Villardiens inscrits aux Anim'seniors s'étaient réunis le 3 juillet dernier à l'invitation du CCAS pour un pique-nique de fin de saison dans le parc du Château. Les seniors présents ont remercié leurs fidèles animatrices Christel Delafontaine et Agnès



Caradot, puis les membres du CCAS pour l'attention qui leur est portée durant ces ateliers. À la salle paroissiale, Thierry Dupuis, musicien chanteur et enfant du pays leur a ensuite proposé une animation musicale sur le thème "Mille et une chansons à la carte". Après la rentrée littéraire, les adhérents ont repris le chemin des Anim'seniors avec au programme les thèmes classiques : zumba, yoga, ateliers Mémoire en questions, relaxation, jeux de société à la ludothèque, ou présentation notariale sur la succession et le patrimoine.

Programme Anim'seniors disponible **en mairie** ou sur internet : www.villard-de-lans.fr, **illiwap**



PARTENAIRES

CONCILIER POUR RÉCONCILIER

Litiges commerciaux, de voisinage, loyers impayés... le conciliateur de justice est à votre disposition pour résoudre gratuitement toutes sortes de différends avant l'action en justice.

"Sachez qu'environ 50% des litiges exposés peuvent se résoudre par le dialogue, sans frais de justice", indique Jean-Philippe Linder, conciliateur de justice pour le plateau du Vercors. "Les gens ne se parlent plus, c'est l'occasion de rétablir la communication entre eux et d'apaiser les choses pour tous les litiges civils inférieurs à 5000 euros". Le conciliateur a donc la délicate mission d'aboutir à un accord à l'amiable et si les parties le souhaitent, cela peut donner lieu à un écrit qui a valeur juridique et qui sera transmis au greffe du tribunal judiciaire.

SOU MIS AU SECRET PROFESSIONNEL

Nommé par le président de la cour d'Appel, Jean-Philippe Linder a reçu une formation pour valoriser ses qualités d'écoute et son aptitude à trouver un accord en toute

impartialité. Il est soumis au secret professionnel et a prêté serment. Vous pouvez le rencontrer sur rendez-vous en mairie de Villard-de-Lans, deux mardis par mois, de 9h à 12 h.

**Contact : jean-philippe.Linder@conciliateurdejustice.fr
Tél. 04 76 94 50 00.**



PERMANENCE JURIDIQUE

UN AVOCAT À VOTRE ÉCOUTE

Des permanences juridiques gratuites sont proposées aux habitants pour les accompagner.

Que vous soyez confrontés à un litige familial (divorce, garde d'enfants, etc.), un conflit de voisinage, un problème de logement, une question sur le droit du travail, ou encore un différend avec l'administration, vous pouvez bénéficier d'un entretien individuel gratuit de 30 minutes avec un avocat. Cette première consultation permet d'obtenir des informations sur vos droits, d'être orienté dans les démarches à entreprendre et le cas échéant, d'être redirigé vers les structures ou services compétents. Le Département met à disposition de tous les habitants, sans conditions de ressources et en toute confidentialité, ce service assuré pour l'année par maître Maéva Rochet.

MIEUX COMPRENDRE UNE SITUATION

La permanence juridique ne remplace par un suivi ou une présentation devant les tribunaux, mais elle peut être es-

sentielle pour mieux comprendre une situation et les recours possibles. Ces permanences de proximité s'inscrivent dans une volonté de rendre le droit accessible à tous et d'accompagner les habitants dans leur démarche juridique au quotidien.

Pour éviter toute attente et garantir un service individualisé, les consultations se font uniquement sur rendez-vous.

Les permanences ont lieu le troisième jeudi de chaque mois (20 novembre et 18 décembre pour les prochaines), de 14 h à 17 h à la Maison du Département : 150, impasse de Meillarot, 38250 Villard-de-Lans. Tél. 04 57 38 49 00.

CCAS (en mairie) : 62, place Pierre-Chabert, 38250 Villard-de-Lans • Tél. 04 76 94 50 00 ou courriel. ccas@villard-de-lans.fr

- Pour toute demande ou prise de rendez-vous, contactez le CCAS
aux horaires d'ouverture : **Du lundi au jeudi** : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 - **Le vendredi** : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

- Sur le site internet de la commune www.villard-de-lans.fr vous pouvez suivre les communications, lire les comptes-rendus, les délibérations du conseil d'administration et des commissions permanentes.

- Vous pouvez également consulter en ligne **L'Analyse des besoins sociaux (ABS)** et télécharger tous les formulaires de demandes.